



PRIX DE L'ABONNEMENT
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT du RHÔNE :
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 28 juillet 1845.

Nous avons souvent entendu le *Journal des Débats* dire que notre époque ne comportait pas de grandes choses, que nous avions une société qui voulait du repos et pas de durs labeurs, des affaires commodes et lucratives et pas d'entreprises gigantesques. Le *Journal des Débats* prêtait à la société française les petites passions de nos gouvernants; il la traitait sur leur modèle. Voici le *Siècle* qui suit absolument la même marche.

« Notre temps, dit-il dans son numéro du 25 juillet, n'est celui ni des grandes luttes, ni des caractères héroïques, ni des fortes convictions. Les principes généraux du droit et de la liberté humaine ayant prévalu en France, il n'y a plus d'efforts gigantesques à faire pour les conquérir. »

Nous avouons que depuis quinze ans l'opposition dynastique n'a produit ni grands caractères, ni fortes convictions; mais, en dehors de son action, nous avons vu se produire et se maintenir, sinon de grands caractères, du moins de beaux caractères et de fortes convictions. Ce n'est pas la faute de notre génération si elle a été jouée, trompée par ceux en qui elle avait confiance; du moins elle a fourni des hommes qui n'ont jamais désespéré de l'avenir du pays et qui n'ont pas passé du parti radical dans les rangs du parti parlementaire. Carrel, Cavaignac, Garnier-Pagès avaient de fortes convictions, et leur caractère ne manquait ni de vigueur ni de relief; ils se sont usés à arrêter le mouvement de réaction imprimé au pays, et la lutte qu'ils ont soutenue n'a pas été sans mérite, nous pouvons dire aussi sans éclat; la société française leur a tenu compte de leurs courageuses résolutions en les environnant d'une estime générale qui s'augmente encore de jour en jour.

Les principes généraux du droit et de la liberté humaine ont prévalu en France, dites vous; ces jeunes hommes, moissonnés à la peine, morts à la tâche, n'en ont pas jugé ainsi, et derrière eux se pressaient de nombreux adhérents, qui ne sont pas tous morts, Dieu merci, et qui nient vos affirmations. Non, les principes généraux du droit et de la liberté n'ont pas prévalu en France; non, cent fois non! On veut nous faire prendre le change, nous payer de mots et de fictions; mais nous défions qu'on puisse sérieusement nous démontrer que nous avons une constitution digne d'un peuple libre.

Aucune des garanties stipulées dans la charte n'a été respectée; la responsabilité des ministres n'est qu'un vain mot; l'équilibre des pouvoirs est brisé, la légalité audacieusement violée. Quels sont

donc les principes généraux du droit qu'on ait respectés? Voyons, que le *Siècle* veuille bien nous l'apprendre; nous serons heureux qu'on nous prouve que nos institutions ne sont pas faussées, et que la charte est enfin une vérité.

Le *Siècle* nous parle du *prix des institutions que nous avons à conserver en les réformant*; avant de songer à les réformer, il faudrait du moins forcer le pouvoir à les respecter, et c'est ce qu'il ne fait pas; il les viole selon son caprice, et il les maintient simplement dans les conditions qui les lui rendent favorables; or, pour le forcer à rentrer dans l'exécution des lois constitutionnelles qu'il a pour mission de maintenir, il faudrait abandonner la doctrine si commode des faits accomplis, et le *Siècle* ne paraît pas disposé à le faire.

Nous disions avant-hier que la *Gazette de France* n'était pas dans la vérité de ses opinions, dans sa ligne politique; nous en disons autant du *Siècle*, et nous pouvons lui prédire qu'il verra aussi bientôt le vide se former autour de lui. Restant dans les limites constitutionnelles, son devoir pressant était de ne transiger avec aucune déviation gouvernementale; il devait constamment demander l'exécution sincère du pacte constitutionnel, et, par conséquent, forcer le pouvoir à garantir la liberté de la presse, la liberté des cultes, la liberté d'association. Voilà des points essentiels qu'il fallait défendre sans relâche, avec vigueur et énergie. Ces points étant compromis, il devait nous rappeler sans cesse que la liberté humaine n'avait pas encore prévalu et qu'il fallait la faire prévaloir. Mais, loin de là, il vient nous dire que tous les grands principes sont sauvés, quand ils sont, au contraire, violés et même confisqués au profit de l'arbitraire.

Le passage de don Carlos à Lyon n'a pas même été remarqué de la population. Le jour où il s'est rendu à l'église Saint-Jean pour y entendre la messe, c'est à peine si quelques curieux stationnaient sur son passage; on avait bien à tort placé un gendarme aux deux têtes du pont Tilsitt. A la porte de l'hôtel nous n'avons pas remarqué de factionnaire. Don Carlos a donc été reçu en simple particulier. A la vérité, M. le préfet et quelques autres fonctionnaires ont cru devoir lui rendre visite, mais ce n'a été de leur part qu'une simple affaire de politesse. Comment se fait-il qu'à Aix don Carlos ait reçu des honneurs publics? On a donc donné des ordres pour qu'il en fût ainsi? Voici ce que nous lisons dans le *Mémorial d'Aix* :

« Hier au soir, à sept heures, don Carlos, Marie-Thérèse et leur

suite sont arrivés dans notre ville et descendus à l'hôtel des Princes »

« Ils avaient été précédés de quelques heures par M. Guilhem, qui avait pris les devants pour tenir toujours prêt ce qui était nécessaire au voyage de don Carlos et de Marie-Thérèse. »

« Leur arrivée annoncée, un piquet du 31^e, commandé par un capitaine, avait été posté à la porte de l'hôtel dès quatre heures et demie. Quelques curieux stationnaient au bas du Cours. Le bruit s'était répandu que le prince était parti d'Avignon à dix heures du matin; on l'attendait donc à cinq ou six heures du soir. Une chaise de poste, arrivée vers cette heure a causé une singulière méprise: on a cru qu'elle amenait le prince, et les tambours ont battu aux champs; tout le monde se pressait pour voir descendre le prince, et grand a été l'étonnement, quand, au lieu de don Carlos, on a vu deux voyageurs sortir de ladite voiture et entrer dans l'hôtel. Enfin, à sept heures, trois voitures débouchaient à l'entrée du Cours. Dans la première se trouvaient don Carlos, Marie-Thérèse et M. Villavicencio, premier chambellan; dans la seconde étaient M. de Tinon, aide-de-camp du maréchal Soult, et le général Tolède; enfin, la troisième renfermait la dame d'honneur de Marie-Thérèse, les deux aumôniers et le médecin, M. Cardoana. On a remarqué avec peine que les postillons qui conduisaient l'équipage de don Carlos n'avaient pas revêtu le costume qui leur est imposé par l'administration.

« Descendus de voiture, Marie-Thérèse a pris le bras de don Carlos, et ils sont entrés dans l'hôtel, où plusieurs personnes se trouvaient sur leur passage. Leur mise était fort simple, et la princesse paraissait être très fatiguée. Quelques instants après leur arrivée, M. le maire d'Aix et M. le sous-préfet, revêtus de leur costume, sont venus présenter leurs hommages aux princes. On a remarqué que, par une délicatesse de procédés qui leur fait honneur, ces deux honorables fonctionnaires n'avaient pas ceint l'écharpe tricolore. Après leur réception, les Espagnols réfugiés à Aix ont été admis auprès des princes.

« Ce matin, don Carlos, Marie-Thérèse et leur suite sont partis de l'hôtel des Princes dans une voiture découverte, se rendant à l'église Saint-Jérôme, où ils ont assisté à la messe. Deux heures après ils ont quitté notre ville et pris la route de Gréoux. »

Ainsi, on a envoyé à l'hôtel où le prince devait descendre un piquet d'infanterie; à son arrivée, les tambours ont battu aux champs, et M. le maire et M. le sous-préfet se sont empressés de lui présenter leurs hommages revêtus de leurs costumes.

Nous ne nous serions pas occupés, assurément, de la démarche de ces deux fonctionnaires, si nous n'avions remarqué que, pour se présenter à don Carlos, ils avaient eu soin de ne pas ceindre leurs écharpes!

Où en est donc venu à ce point de réaction que des fonctionnaires eux-mêmes osent supprimer les couleurs nationales devant un prince étranger? Mais où allons-nous?

FEUILLETON DU CENSEUR. — 28 ET 29 JUILLET.

REVUE DRAMATIQUE.

Théâtre des Célestins.

REPRÉSENTATIONS DE FRÉDÉRIC LEMAITRE ET DE M^{lle} CLARISSE MIROY.

Ce n'était pas trop de Frédéric pour donner au théâtre des Célestins quelque vigueur. Nous comprenons à peine comment le grand comédien a pu se mouvoir au milieu de ces débris, s'inspirer dans ce temple de la foire, où le feu sacré est remplacé par la lumière des quinquets, où la machine est plus puissante que l'acteur, où tout se mêle, sans distinction de talent, pour exhaler du vieux répertoire des pièces qui viennent grimacer sur la scène comme des figures de vieilles ridées et édentées. Mais Frédéric s'est montré, et la vie qui s'échappait de lui s'emparant du public, on n'a plus fait attention au fil qui faisait mouvoir les automates qui tournaient autour de lui.

Cet acteur a paru à différentes époques sur notre scène; eh bien! il ne doit pas se rappeler avoir jamais trouvé le théâtre des Célestins plus triste, plus délabré, plus dépourvu d'acteurs de mérite. On a tout fait de ce théâtre; on a cru le ressusciter à force de réclames et de coups de tam-tam: Bilboquet a donné sa note, l'affiche a juré ses grands dieux qu'elle ne tromperait plus, et on l'a transformé en salle de gymnastique, en théâtre forain. C'étaient d'abord les équilibristes américains, puis sont venus les jongleurs arabes. Des comédiens ambulants passaient par-là, n'ayant ni feu ni lieu, le théâtre des Célestins, ne sachant plus à quel Dieu se vouer, leur a tendu les bras. Si au moins, au milieu de cet abandon de tout sentiment de décence, d'honnêteté, il conservait le mot pour rire! Mais non, ses bons mots sont de recharge et usés comme lui, et, ne pouvant plus avoir de l'esprit, il s'en tient au jargon de la foire et aux propos de la boutique. Et puis, un autre défaut de la vieillesse, le défaut le plus sordide, s'est emparé de lui: il est devenu avare; il met des pièces à son habit, laisse les gouttières percer le toit de la maison; il conserve toujours le même répertoire, comme il conserve la même figure décrépite et la même perruque d'étope qu'il finira par avaler pour la dégringolter ensuite en rubans et en langues de feu. Pas de grands premiers emplois de femme, pas de rôle de Déjazet, ce rôle qui à lui seul suffirait pour rajeunir et égayer toute la maison. Il ne reste tout béquillant, faire un tour à la fontaine de Jouvence. Il est vrai qu'il compte sur un moyen infernal. Lorsque le diable, dit-on, devient vieux, il se fait ermite; lui, au contraire, a renversé l'eau bénite et vient de se donner corps et âme aux *Sept Châteaux du Diable*.

Le drame et le vaudeville vont donc encore une fois abdiquer en faveur des machines, et les acteurs vont se trouver réduits, entre les mains du chef machiniste, à l'état de canards de Vaucanson. Mais je m'aperçois que nous avons laissé Frédéric en chemin; revenons à lui.

Cet acteur a paru dans plusieurs pièces de caractères différents. Dans la *Comédie de Saint-Tropez*, mauvaise réhabilitation en cinq actes et en prose de M^{lle} Lafarge, Frédéric s'est montré comédien consommé. Il est imposé d'avoir des accents plus vrais pour peindre les souffrances intimes, des cris plus saisissants et qui pénètrent plus sympathiquement dans l'âme. C'est la passion abrupte qui pousse son cri sauvage. C'est une mobilité d'expressions diverses qui, en passant sur la figure, l'agitent de convulsions nerveuses, terribles à voir; et, au milieu de ces grands effets, des

gestes et les mouvements d'une vérité triviale, mais d'autant plus pénétrants, et puis ce je ne sais quoi, triste, douloureux, fatal, qui s'échappe du jeu de l'acteur et vous enveloppe comme d'une atmosphère dans laquelle vous respirez la suave pureté d'une joie ou la terreur d'une grande passion.

Mais ce n'est là qu'un côté du talent de l'acteur. Frédéric est de tous les comédiens de notre époque celui dont l'organisation dramatique est la plus rare, la plus heureuse, la plus complète, la plus profonde et la plus excentrique. Il y a dans lui une telle puissance d'action, une telle variété d'expression, qu'il peut tout concevoir, tout entreprendre, mêler les choses les plus disparates. C'est Démocrite, c'est Héraclite. Voulez-vous exprimer des sentiments nobles et généreux, prenez Frédéric sous la figure rêveuse et poétique de Ruy Blas. Ne vous apercevez-vous pas d'une décomposition dans ces traits si purs et si grandioses? Un sourire moqueur a passé par-dessus; une voix sceptique s'est fait entendre: c'est Satan qui jure là-dessous. C'est don César de Bazan dont la verve railleuse épanouit largement la figure. C'est toute une transformation. Vous connaissez le rôle si beau, si difficile, si original, si poétiquement extravagant de Kean? Frédéric a montré dans la composition de ce rôle un talent incroyable. Il y a là une étude profonde, et cependant, au milieu du travail qu'a dû coûter cette création, Frédéric semble, pour plus de vérité, gaspiller avec insouciance son talent, comme Kean fait de sa fortune et de sa vie; seulement le comédien manque un peu de jeunesse, et sa voix n'a pas toujours l'ampleur convenable. Mais

Quel est donc ce brigand qui là-bas, nez au vent, Se carre, l'œil au guet et la hanche en avant?

C'est don César. C'est Frédéric en hidalgo. C'est le plus fier vaurien de Madrid, celui qui sait le mieux unir le gentilhomme au débauché. C'est le bouffon le plus galant en ses façons qu'on connaisse. Et voyez comme il se couvre bien de ses haillons et les porte avec noblesse, comme il drapé le prince avec le gueux, sa gueuserie avec son arrogance. N'est-ce pas lui, tel que l'a voulu le poète,

Lui qui, froissant du poing, sous sa manche en haillons, L'épée à lourd pommeau qui lui bat les talons, Promène, d'une mine altière et magistrale, Sa cape en dents de scie et ses bas en spirale?

Frédéric est comme Diogène, qui laisse voir l'orgueil à travers les trous de son manteau. Cette création lui a valu un des plus beaux succès.

Ainsi donc, nous l'avons vu dans les grandes passions, et nous sommes tombés avec lui jusque dans la bouffonnerie. Mais voulez-vous une nouvelle expression à ce masque si mobile, un sourire tout nouveau, le sourire de Méphistophélès, un rire saccadé, un rire d'enfer? Ecoutez Georges dans la *Vie d'un Joueur*, et vous éprouverez le frisson qui crispe ses doigts au moment où sa fortune roule avec les dés sur le tapis, et vous serez effrayé de lire sur son front, avec des traits qu'on croirait ineffaçables, le mot de fatalité.

Nous le répétons, Frédéric est le plus habile comédien de notre époque, celui qui produit, avec les procédés qui paraissent les plus simples, et quelquefois même avec les données les plus triviales, les effets les plus saisissants et les plus inattendus. C'est, du reste, l'acteur qui a le mieux secondé les efforts de notre école romantique. Sa création de *Robert-Macaire*, cette expression si triste et si vraie de nos mœurs actuelles, suffirait à elle seule pour le rendre nécessairement historique. Triste époque que celle où nos vices et nos souillures font la gloire d'un comédien!

M^{lle} Clarisse Miroy, qui a suivi Frédéric dans toutes ses représenta-

tions, est une actrice d'un talent réel. Sa figure est d'une suave bonté. Jamais yeux n'ont pleuré et fait pleurer avec plus de sensibilité. Sa voix, d'une fraîcheur et d'une limpidité remarquables dans le couplet, est d'une sympathie pénétrante. Seulement M^{lle} Miroy est un peu trop onduleuse dans sa diction.

M^{lle} Ballaur, grands premiers rôles, a fait son premier début dans *Rita*, mauvais drame en cinq actes. Nous ne dirons rien de ce premier essai, parce qu'il faut une bonne pièce pour un bon début.

Dans la reprise du *Chevalier de Saint-Georges*, M^{lle} Ballaur a montré certaines qualités. On nous dit que cette actrice a de l'intelligence. Nous avons pu voir en effet qu'elle sait comprendre et composer ses rôles.

M^{lle} Ballaur dit justement, mais avec froideur. Elle n'est pas, du reste, encore habituée à ces grands mouvements que réclame le drame tel qu'on le joue sur notre scène. Avec sa figure charmante, son jeu décent et sa diction pure, cette actrice réussirait surtout dans la comédie. Nous attendrons, au surplus, un troisième début pour la juger complètement.

Dans ce même drame, M. Lugnet, chargé du rôle de Saint-Georges, s'est montré convenable dans le premier acte; dans les deux derniers il a manqué complètement les scènes à grands effets. Nous conseillons, du reste, à cet acteur, de se défaire d'un certain défaut que l'on appelle la présomption scénique. M. Lugnet se pose trop carrément sur la scène et attend trop superbement la réplique.

Dans la même soirée on a joué *Boquillon*, cette farce spirituelle qui fait les délices de Fournier, qui fait les délices du public.

— M^{lle} Rachel poursuit au Grand-Théâtre le cours de ses belles représentations.

Andromaque a été jouée avec un ensemble auquel on n'était guère en droit de s'attendre, mais qui cependant a reçu un rude accroc par la manière plus que triviale et ridicule dont M. Lugnet jeune a travesti le beau rôle de Pyrrhus.

M^{lle} Darmont, que le théâtre des Célestins regrettera long-temps se trouvant accidentellement à Lyon, a fait un vrai tour de force en composant en trois jours le rôle d'Andromaque. Elle a de plus fait preuve d'un bon cœur en se mettant ainsi à la disposition de ses camarades. Le public l'a remerciée de l'un et de l'autre par des applaudissements qui constataient, du reste, un vrai succès.

Nous reviendrons sur les belles créations d'Hermione et de Virginie, dans lesquelles la grande tragédienne a obtenu un vrai triomphe. Nous dirons seulement, en passant, quelques mots sur deux acteurs qui ont secondé Rachel sur la scène tragique.

M. Quélius, dans ses divers emplois, nous a témoigné qu'il appartenait à une bonne école; sa diction est pure, correcte, rompue aux difficultés du vers et relevée par un organe plein de justesse et d'ampleur. M. Quélius a une grande habitude de la scène, sur laquelle il se drape avec beaucoup de noblesse et marche très correctement, suivant le mode antique. Nous ne serions pas étonnés que, sous le manteau de Thésée, M. Quélius ne revêt le titre de pensionnaire du Théâtre-Français.

On voit bien que M. Tony cultivate son art avec amour et prédilection. Les efforts prodigieux qu'il a faits pour apprendre les rôles les plus longs et les plus difficiles de la tragédie, la manière remarquable dont il les a compris et exprimés, témoignent en faveur d'un artiste qui a tout fait pour mériter la sympathie que le public lui a si bien accordée.

On annonce le prochain départ de M^{lle} Rachel. Le Grand-Théâtre va redevenir une véritable thébaïde. Que vont faire les artistes théâtraux? Ils iront sans doute crier famine chez M. le maire, qui leur demandera: Que faisiez-vous au temps chaud? — Nous chantions. — Eh bien! leur ré-

A-t-on jamais vu les agents d'un gouvernement se permettre de pareilles inconvenances? Ces deux fonctionnaires ont-ils agi d'eux-mêmes ou par ordre? C'est ce que nous ne savons pas encore. S'ils ont agi sans ordre, ils doivent être sévèrement admonestés; s'ils ont agi par ordre, il faudra demander au gouvernement s'il veut décidément supprimer tout ce qui nous reste de la révolution de 1830?

Paris, le 26 juillet 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUR.)

M. de Broglie paraît avoir positivement refusé l'offre que lui avait faite le roi de prendre dans le cabinet la place de M. Guizot, offre à l'acceptation de laquelle le roi semblait subordonner la dissolution de la chambre. M. de Broglie a refusé cette offre pour deux raisons : la première, c'est que, depuis sa sortie du ministère, il a pris l'engagement avec lui-même de n'y jamais rentrer; la seconde, c'est qu'après avoir accepté de M. Guizot la mission d'entretenir le roi de la nécessité de dissoudre la chambre, il se fût trouvé vis-à-vis de son mandataire dans une position assez étrange, si, le roi ayant reconnu la nécessité et l'opportunité de la mesure, il s'était chargé, lui M. de Broglie, de la mettre à exécution. Cela ne pouvait convenir à son caractère, et nous ne sommes pas surpris qu'il ait déclaré au roi qu'il ne voulait plus être ministre.

Cela ne change absolument rien à l'opinion que nous avons toujours exprimée relativement à la dissolution de la chambre. Nous persistons à croire qu'elle est dans la force des choses et qu'elle aura lieu.

Bulletin de la Bourse de Paris du 26 juillet 1845.

Il y a eu beaucoup de fermeté dans les chemins de fer qui, pour la plupart, ont regagné ce qu'ils avaient perdu hier.

Trois pour cent.....	85 55	Caisse Lafitte.....	1150 »
Quatre pour cent.....	» »	Obligations de Paris.....	1425 »
Quatre et demi pour cent.....	» »	CHEMINS DE FER.	
Cinq pour cent.....	121 70	Saint-Germain.....	1070 »
Emprunt de 1844.....	» »	Versailles (rive droite).....	477 50
Trois pour cent belge.....	» »	— (rive gauche).....	296 25
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	102 1/2	Paris à Orléans.....	1202 50
Cinq pour cent belge.....	106 »	Paris à Rouen.....	1052 50
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Rouen au Havre.....	880 »
Cinq pour cent romain.....	104 3/8	Avignon à Marseille.....	1000 »
Cinq pour cent portugais.....	65 »	Strasbourg à Bâle.....	266 25
Trois pour cent espagnol.....	» »	Orléans à Bordeaux.....	675 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	» »	Orléans à Vierzon.....	753 »
Banque de France.....	3250 »	Amiens à Boulogne.....	625 »
Comptoir d'Escompte.....	» »	Bordeaux à la Teste.....	190 »
Banque belge.....	» »	Montreuil à Troyes.....	515 »

Le *Charivari* a posé à M. Martin (du Nord) les questions suivantes, auxquelles ce ministre n'a pas cru devoir répondre, bien qu'elles lui aient été très sérieusement adressées :

« M. le garde-des-sceaux voudrait-il nous permettre de lui demander confidentiellement s'il se fait rendre un compte exact de ce qui se passe dans le département de la justice? »

« S'il a lu quelquefois la *Gazette des Tribunaux*, et notamment un numéro du mois dernier? »

« S'il n'a jamais entendu dire que les règlements sur la police du notariat sont violés depuis longues années, et avec une impunité scandaleuse, par un sieur Ami, notaire, qui habite une ville voisine de son pays natal? »

« S'il lui a été rapporté que les réserves faites jusqu'à présent par les officiers du parquet, à fin de poursuites disciplinaires contre ce même notaire, ont toujours été paralysées par ordre supérieur, dans un temps où la justice, fort juste en cela, ne garde plus de ménagements envers les notaires, qui gardent, eux, les capitaux de leurs clients? »

« S'il n'a pas remarqué le mauvais effet de ces variations locales de la justice française, qui pourtant doit être l'action uniforme de

la loi, exécutoire, comme le veut le code, dans toute l'étendue du territoire français? Faudrait-il croire que, relativement aux méfaits des notaires, il y a encore une coutume du Midi et une coutume du Nord? »

« Enfin, nous demandons à M. le garde-des-sceaux s'il est à sa connaissance que, par jugement tout récent, un tribunal du Nord a de nouveau donné acte au ministère public de ses réserves contre le notaire dont il s'agit, et si cette fois il se propose d'autoriser les poursuites? »

« Nous attendrons sa réponse. »

Nous lisons dans *Journal de Rouen* :

« S'il faut en croire des bruits qui circulaient hier en ville, sur la foi de gens se prétendant bien informés, M. Henri Barbet entretrait enfin au Luxembourg, ce but d'efforts incessants qui disparaissait toujours devant lui comme un séduisant mirage. »

« Maintenant que la session des chambres est close et que les bruits de dissolution prennent de plus en plus de consistance, nous ne saurions tarder à recevoir la confirmation officielle ou le démenti définitif de cette nouvelle. »

Le *Libéral du Nord*, de son côté, ne paraît pas douter que M. de Montozon, député de Douai, ne soit très prochainement appelé à la pairie.

Sur la proposition de M. Pereira, l'un de ses membres, le conseil d'arrondissement d'Orléans a décidé que les procès-verbaux de ses séances seraient communiqués aux journaux qui se publient dans cette ville.

M. le maire d'Oullins nous adresse la lettre suivante. En publiant cette lettre, nous faisons toutes nos réserves, et nous devons dire que nous ne nous sommes décidés à l'insérer que sur ses vives instances. Malgré nos observations, M. le maire n'a rien voulu supprimer dans sa lettre, et a persisté à la trouver convenable. Nous laisserons au public le soin de l'apprécier.

Au rédacteur du Censeur.

Oullins, le 24 juillet 1845.

Monsieur,

Vous regretterez, j'aime à le croire, d'avoir inséré dans votre journal, le 22 juin, un article mensonger, presque calomnieux, et dont je viens d'avoir connaissance par hasard.

Aucun conflit grave n'a eu lieu dans le conseil municipal d'Oullins. M. Lafond, l'un des adjoints, coupable d'opposition systématique, nuisible au bien de la commune, hostile au soulagement des malheureux; coupable de tracasserie, de malveillance, de déloyauté, non envers la personne du maire dont il a toujours recherché la considération, mais envers le maire, agent du gouvernement; M. Lafond, l'auteur probable de l'article auquel je réponds, a été puni par la publicité donnée à ses actes au moyen d'une affiche qui encore aujourd'hui est apposée à la porte de l'église, et par la révocation de ses pouvoirs. Voilà tout.

Le budget a été voté à l'unanimité.

Le conseil s'est assemblé depuis. Il a encore voté à l'unanimité.

Jamais mes rapports, jamais mes procès-verbaux n'ont été inexactes. Jamais la discussion n'a été entravée par moi. Jamais il n'a été nécessaire de me rappeler à la légalité. On signe quand on formule des accusations semblables. L'écrit que j'ai fait circuler, dont parle l'article, mais qu'on ose incriminer, est une réponse à trois infâmes libelles calomnieux; l'un surtout, sans nom d'auteur, sans nom d'imprimeur, est dicté par la rage en délire unie à la calomnie la plus insensée.

Ma réponse ne contient que des faits vrais, dont j'ai toutes les preuves en main. Aussi personne n'a réclamé.

Vous annoncez que j'ai été mandé devant M. le préfet, devant M. le procureur du roi. Tout cela est faux.

Il en est de même d'une prétendue tentative de violation du secret des lettres.

Le facteur d'Oullins s'est rendu coupable de perception illégale; il a exigé et reçu plus qu'il n'avait le droit d'exiger et de recevoir.

J'ai fait droit aux plaintes écrites des habitants d'Oullins. Par pitié, je n'avais demandé que le changement du facteur d'Oullins. Je suis forcé maintenant de le traduire devant M. le procureur du roi.

M. Lafond a pris le facteur sous sa protection. On fait circuler le bruit que je demande le renvoi du facteur par vengeance de ce qu'il m'a empêché de violer le secret des lettres, qu'on m'a forcé de donner ma démission, qu'on m'a destitué.

Vous le voyez, Monsieur le rédacteur, Bazile est toujours le même; toujours il espère qu'en calomniant il en restera quelque chose.

Mais quand existe la liberté de la presse, Bazile est impuissant. Les hommes de cœur et d'intelligence sauront que Bazile a menti.

Quant aux sots et aux lâches, ils resteront dans l'inaction; mais qu'importe!

Agréez, etc.

Le maire d'Oullins, AUGUSTE FERREZ.

Chronique.

Hier matin, un ouvrier en soierie de la place des Cordeliers se baignait dans le Rhône, près des *Papins*; tout-à-coup le pied lui manque et il disparaît dans l'eau. Un employé de l'octroi, nommé Jouvenet, s'élança à son secours, et le ramène bientôt sain et sauf sur la rive.

C'était hier, dimanche, vogue aux Charpennes. Une grande foule de promeneurs s'y était rendue dans la soirée. A la nuit close, on eût pu croire que les voyageurs avaient été piqués de la tarentule : partout on entendait le son de l'archet grinçant sur la corde du violon; les cafés, les restaurants, étaient métamorphosés en salles de bal. On ne voyait nulle part les représentants de la force publique; les commissaires de la vogue veillaient eux-mêmes au maintien de l'ordre. Des habitués des bals publics ayant voulu se livrer à des danses excentriques sur la petite place de la localité, ces jeunes gens les ont invités à changer d'allure s'ils ne voulaient pas être expulsés du bal. C'est un bon exemple que nous aimons à citer.

M. Bergier, membre du conseil d'arrondissement pour le canton de la Guillotière, et M. Morel, propriétaire au Vivier, sont appelés à faire partie de la commission d'enquête pour l'établissement, dans la traversée de Lyon, du chemin de fer de Paris à Marseille.

A partir de vendredi 25 juillet, la concurrence faite par MM. Bonnardel frères et Four aux quatre compagnies de bateaux à vapeur a cessé sur la Saône. Par suite d'arrangements pécuniaires entre ces messieurs, les prix de 6 et 8 fr. seront repris jusqu'au mois de novembre. Cette guerre, ces traités, sont vraiment déplorable, et appellent une sérieuse réforme dans le régime anarchique de l'industrie et du commerce.

Le *Journal de Villefranche* donne les détails suivants au sujet de l'orage qui a éclaté ces jours derniers sur diverses communes du département du Rhône :

Mercredi dernier, entre trois ou quatre heures du soir, une grêle effroyable est venue fondre sur les communes de l'Arbresle, Chessy, Civrieux, Belmont, Saint-Jean-des-Vignes, Charnay, Morancé, Marciilly, et s'est enfin arrêtée près de Chères. Les grêlons, de la grosseur d'une noix, criblaient les récoltes. Ce fléau désolant, dont le spectacle était affreux, ne laisse aucun espoir aux cultivateurs qui ont été frappés.

D'un autre côté, et à peu près à la même heure, les hauteurs des communes de Blacé, Salles, Arbussonnas et Saint-Etienne ont été frappées par la grêle, mais avec moins de force et de désastre que les communes que nous avons citées. Quelques grêlons très gros sont venus tomber sur Saint-Georges sans qu'il y ait eu néanmoins aucun mal. La foudre a éclaté sur une maison du hameau de Nuit, a partagé la toiture qui recouvrait un portail et a renversé un mur d'habitation sur une longueur de deux à trois mètres.

Aucun habitant de cette maison n'a éprouvé d'accident.

pondra-t-il avec ce ton déagré qu'il met dans ses arrêts, dansez maintenant. La réponse n'est pas neuve, mais elle n'est guère plus consolante.

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE.

CONSPIRATION DE GEORGES CADOUAL.

(Suite et fin.)

Dix ans auparavant, la bienveillante révolution de 89 était devenue la sanglante révolution de 93 par les provocations continuelles d'ennemis insensés. Un effet du même genre se produisit en ce moment dans l'âme bouillante de Napoléon. Ces mêmes ennemis, se comportant avec Napoléon comme ils s'étaient comportés avec la révolution, faisaient tourner du bien au mal, de la modération à la violence, celui qui, jusqu'à ce jour, n'avait été qu'un sage à la tête de l'Etat. Les royalistes qu'il avait tirés de l'oppression, l'Europe qu'il avait essayé de vaincre par sa modération après l'avoir vaincue par son épée, tout ce qu'il avait, en un mot, le plus ménagé, il était disposé à le maltraiter maintenant en actes et en paroles. C'était une tempête excitée dans une grande ame par l'ingratitude des partis et l'imprudente malveillance de l'Europe.

Une profonde anxiété régnait dans Paris. La terrible loi portée contre ceux qui recéleraient Georges, Pichegru et leurs complices n'avait fait naître chez personne la basse résolution de les livrer; mais personne aussi ne voulait leur donner asile. Ces malheureux, que nous avons laissés désemparés, déconcertés par leurs divergences, erraient la nuit de maisons en maisons, payant quelquefois six à huit mille francs la retraite qu'on leur accordait seulement pour quelques heures. Pichegru, M. de Rivière, Georges vivaient dans d'affreuses perplexités. Ce dernier supportait courageusement sa situation, habitué qu'il était aux aventures de la guerre civile. D'ailleurs, il ne se sentait pas abaissé; il avait compromis autour de lui tout ce qu'il y avait de plus auguste, et il songeait seulement à se tirer de ce mauvais pas, comme de tant d'autres dont il était sorti heureusement, par son intelligence et son courage. Mais ces membres de la noblesse française, qui avaient cru que la France, ou tout au moins leur parti, allait leur ouvrir les bras, et qui ne trouvaient que froideur, embarras ou blâme, étaient désolés de leur entreprise. Ils sentaient mieux maintenant l'odieuse d'un projet qui ne s'offrait plus sous les couleurs décevantes que l'espérance du succès prête à toutes choses; ils sentaient l'indignité des relations auxquelles ils s'étaient condamnés en s'introduisant en France avec une troupe de chouans. Pichegru, qui à des vices déplorables joignait certaines qualités, le sang-froid, la prudence, une haute pénétration, Pichegru voyait bien qu'au lieu de se relever de sa première chute, il était tombé dans le fond d'un abîme. Une première faute commise quelques années auparavant, celle d'accepter des relations coupables avec les Condés, l'avait conduit à devenir un traître, puis un proscrit; maintenant il allait être trouvé parmi les complices d'un guet-apens. Cette fois il ne resterait plus rien du vainqueur de la Hollande! En apprenant l'arrestation de Moreau, il devina le sort qui l'attendait et s'écria qu'il était perdu. La familiarité de ces chouans lui était odieuse; il se consolait dans la société de M. de Rivière, qu'il trouvait plus sage, plus sensé que les autres amis du comte d'Artois envoyés à Paris. Un soir, réduit au désespoir, il saisit un pistolet et allait se brûler la cervelle, lorsqu'il fut empêché par M. de Rivière lui-même. Une autre fois, privé de gîte, il eut une inspiration qui l'honore et qui honore surtout l'homme auquel il eut recours dans le moment. Parmi les ministres

du premier consul se trouvait un des proscrits du 18 fructidor : c'était M. de Marbois. Pichegru n'hésita pas à venir, pour une nuit, frapper à sa porte et lui montrer de nouveau le proscrit de Sinnamari demandant à un autre proscrit de Sinnamari, devenu ministre du premier consul, de violer la loi de son maître. M. de Marbois le reçut avec douleur, mais sans inquiétude pour lui-même. L'honneur qu'on lui faisait en comptant sur sa générosité, il le faisait à son tour au premier consul en ne doutant pas de son approbation. C'est un spectacle qui console de ces tristes scènes, de voir ces trois hommes si divers compter les uns sur les autres : Pichegru sur M. de Marbois, M. de Marbois sur le premier consul. Plus tard, en effet, M. de Marbois avoua ce qu'il avait fait, et le premier consul lui répondit par une lettre qui était une noble approbation de sa généreuse conduite.

Mais une telle situation devait avoir un terme prochain. Un officier qui avait été attaché à Pichegru trahit son secret, et le livre à la police. La nuit, pendant que le général dormait, entouré des armes dont il ne se séparait jamais et des livres dont il faisait sa lecture accoutumée, la lampe étant éteinte, un détachement de la gendarmerie d'élite pénétra dans sa retraite pour le saisir. Eveillé par le bruit, il voulut se jeter sur ses armes; il n'en eut pas le temps, et se défendit quelques minutes avec une grande vigueur. Bientôt vaincu, il se rendit, et fut transporté au Temple, où devait finir de la manière la plus malheureuse une vie jadis si brillante.

A peine était-il arrêté, que M. Armand de Polignac, après lui M. Jules de Polignac, et enfin M. de Rivière, poursuivis sans relâche, non pas dénoncés, mais bientôt aperçus en changeant d'asile, furent saisis à leur tour. Ces arrestations produisirent sur l'opinion un effet profond et général. La masse des gens honnêtes, dénuée d'esprit de parti, fut édiflée sur la réalité du complot. La présence de Pichegru, des amis personnels de M. le comte d'Artois, ne laissait plus de doute. Apparemment ils n'avaient pas été amenés en France par la police cherchant à échafauder un complot. La gravité des dangers qu'avait eus et que courait encore le premier consul se révéla tout entière, et on éprouva plus vivement que jamais l'intérêt que devait inspirer une vie si précieuse. Ce n'était plus l'envieux rival de Moreau qui avait voulu perdre ce général : c'était le sauveur de la France exposé aux machinations incessantes des partis. Toutefois les malveillants, quoique un peu déconcertés, ne se taisaient pas. A les entendre, MM. de Polignac et de Rivière étaient des imprudents, incapables de se tenir en repos, s'agitant sans cesse avec M. le comte d'Artois, et venus uniquement pour voir si les circonstances étaient favorables à leur parti. Mais il n'y avait là ni complot sérieux ni péril menaçant, de nature à justifier l'intérêt qu'on cherchait à inspirer pour la personne du premier consul.

Il fallait, pour fermer la bouche à ces discoureurs, pour les confondre, une arrestation de plus, celle de Georges. Alors il ne serait guères possible de dire, en trouvant ensemble MM. de Polignac, de Rivière, Pichegru et Georges, qu'ils étaient à Paris en simples observateurs. Cette dernière preuve devait être bientôt obtenue, grâce aux moyens terribles employés par le gouvernement.

Georges, traqué par une multitude d'agents, obligé de changer de gîte tous les jours, ne pouvant sortir de Paris, qui était gardé par terre et par eau, Georges devait finir par succomber. On était sur ses traces; mais il est juste de reconnaître, à l'honneur du temps, que personne n'avait consenti à le livrer, bien que le vœu de son arrestation fût général. Ceux qui se hasardaient à le recevoir ne voulaient le cacher que pour un jour. Il fallait que tous les soirs il changeât de retraite. Le 9 mars, vers l'entrée de la nuit, plusieurs officiers de paix entourèrent une maison devenue suspecte par les allées et venues de gens de mauvaise apparence. Georges, qui l'avait occupée, essaya d'en sortir pour se procurer un asile ailleurs. Il

partit vers sept heures du soir, et monta, près du Panthéon, dans un cabriolet conduit par un serviteur de confiance, jeune chouan déterminé. Les officiers de paix suivirent ce cabriolet en courant à perte d'haleine jusqu'au carrefour de Bussy. Georges pressait son compagnon de hâter le pas, lorsque l'un des agents de police, arrivé le premier, se jeta sur la bride du cheval. Georges, d'un coup de pistolet, l'étendit raide mort à ses pieds. Ils s'élança ensuite du cabriolet pour s'enfuir, et tira un second coup sur un autre agent, qu'il blessa grièvement. Mais, enveloppé par le peuple, arrêté malgré ses efforts, il fut livré à la force publique accourue en toute hâte. On le reconnut sur-le-champ pour ce terrible Georges qu'on cherchait depuis si long-temps, et qu'on tenait enfin, ce qui produisit dans Paris une joie générale. On vivait, en effet, dans une sorte d'oppression dont on était maintenant soulagé. Avec Georges venait d'être arrêté le serviteur qui l'accompagnait, et qui avait eu à peine le temps de faire quelques pas.

Georges fut conduit à la préfecture de police. La première émotion passée, ce chef des conjurés était redevenu parfaitement calme. Il était jeune et vigoureux; il avait les épaules larges, le visage plein, plutôt ouvert et serein que sombre et méchant, comme son rôle aurait pu le faire croire. Il portait sur lui des pistolets, un poignard et une soixantaine de mille francs tant en or qu'en billets de banque. Interrogé immédiatement, il avoua, sans hésiter, son nom et le motif de sa présence à Paris. Il était venu, disait-il, pour attaquer le premier consul, non pas en s'introduisant avec quatre assassins dans son palais, mais en l'abordant ouvertement, en rase campagne, au milieu de sa garde consulaire; il devait agir en compagnie d'un prince français, qui se proposait de venir en France, mais qui n'y était pas encore arrivé. Georges était presque fier de la nature toute nouvelle de ce complot qu'il mettait beaucoup de soin à distinguer d'un assassinat. « Cependant, lui disait-on, vous avez envoyé Saint-Réjant à Paris pour y préparer la machine infernale. — Je l'ai envoyé, répondait Georges, mais je ne lui avais pas prescrit les moyens dont il devait se servir. Mauvaise justification qui prouvait bien que Georges n'était pas étranger à cet horrible attentat! Du reste, sur tout ce qui concernait d'autres que lui, ce hardi conjuré s'obstinait à se taire, répétant qu'il y avait assez de victimes et qu'il n'en voulait pas augmenter le nombre (1).

(1) Extrait du premier interrogatoire de Georges par le préfet de police, 18 ventôse (9 mars). — Tome II, page 79.

Nous, conseiller d'Etat, préfet de police, avons fait comparaître parlant nous Georges Cadoual, et l'avons interrogé ainsi qu'il suit :

D. Que veniez-vous faire à Paris? — R. Je venais pour attaquer le premier consul.

D. Quels étaient vos moyens pour attaquer le premier consul? — R. J'en avais encore bien peu; je comptais en réunir...

D. De quelle nature étaient vos moyens d'attaque contre le premier consul? — R. Des moyens de vive force.

D. Aviez-vous beaucoup de monde avec vous? — R. Non, parce que je ne devais attaquer le premier consul que lorsqu'il y aurait un prince français à Paris, et il n'y est point encore.

D. Vous avez, à l'époque du 5 nivôse, écrit à Saint-Réjant, et vous lui avez fait des reproches de la lenteur qu'il mettait à exécuter vos ordres contre le premier consul? — R. J'avais dit à Saint-Réjant de réunir des moyens à Paris, mais je ne lui avais pas dit de faire l'affaire du 5 nivôse...

Extrait du 2^e interrogatoire de Georges Cadoual, 18 ventôse (9 mars).

— Tome II, page 83.

D. Depuis quel temps êtes-vous à Paris? — R. Depuis environ cinq mois.

COLISÉE.—GYMNASSE ÉQUESTRE DE M. BASTIEN-FRANCONI.
Aujourd'hui lundi 28 et demain mardi 29, relâche.
Mercredi, représentation extraordinaire.

COALITION CHARBONNIÈRE.

Rapport officiel présenté au conseil municipal de Saint-Etienne dans sa séance du 17 juillet 1845.

(Suite.)

Faite dans la pensée d'imprimer une vaste impulsion à l'industrie minière, au moment où l'attention du chef de l'Etat était tournée vers la lutte qu'il soutenait contre l'Europe, et exécutée plus tard dans un autre esprit que le sien, la loi du 21 avril 1810 contient, en principe et en application, des contradictions nombreuses.

Suivant l'article 37, les propriétaires du sol ne peuvent être dépossédés que moyennant une juste indemnité, et, dans le département de la Loire, la redevance à leur payer a été réglée d'une manière large, proportionnellement à la puissance et à la profondeur des couches, environ au dixième du produit brut.

Partout ailleurs, elle est fixée à cinq centimes, dix centimes, quinze centimes, vingt centimes au plus haut par hectare. Le propriétaire d'un immeuble de cent mètres métriques, qui vaut dans certaines contrées cinquante à soixante mille francs, et sous lequel peuvent exister des richesses immenses, quelquefois découvertes depuis long-temps, comme dans la concession récente des minéraux de fer de Veyras, ce propriétaire que l'on trouble dans sa possession reçoit, à titre d'indemnité et à charge de déplacement de sa part, cinquante centimes de revenu, ce qui est non seulement une dérision, mais une véritable spoliation et une infraction formelle à l'article 6, qui dit expressément : « Les droits des propriétaires seront réglés sur les produits des mines concédées. »

Par des motifs d'utilité générale et dans l'intérêt des consommateurs, l'acte de concession purge d'une manière définitive et limite les droits des inventeurs et ceux des propriétaires du sol; et le lendemain, le concessionnaire reste libre de transmettre son titre à des tiers à des conditions onéreuses, et d'imposer, à son profit et au détriment du public, une nouvelle redevance de vingt-cinq, trente centimes par quintal métrique.

Enfin, aux termes de l'article 16, le gouvernement se dirige dans le choix des concessionnaires par des considérations de capacité, de probité et de facultés pécuniaires, et le lendemain, en n'exerçant aucun contrôle sur les mutations, contrairement à l'instruction ministérielle du 3 août 1810, il laisse tomber cette propriété, créée à titre d'utilité publique, dans des mains incapables et ne remplissant aucune des conditions demandées.

Cependant, malgré ces abus qu'une volonté ferme eût prévenus, un fait principal domine : c'est la constitution de l'unité de concession. Là est toute la loi; supprimez-le, et elle n'est plus qu'un moyen de faveur à la disposition de l'autorité supérieure.

L'article 7 défend expressément la vente par lots et le partage des concessions, et si la loi ne dit pas qu'elles ne peuvent être réunies, c'est qu'une pareille disposition était inutile, et que des subdivisions établies par acte souverain, dans l'intérêt général et pour éviter les inconvénients du monopole, ne sauraient être détruites sans l'autorisation du gouvernement.

C'est l'esprit de la loi, tel qu'il résulte nettement de sa discussion et des instructions ministérielles.

Dans le sein du conseil d'état, le comte Regnault s'exprimait ainsi : « Le maximum d'étendue de chaque concession n'est pas fixé par loi nouvelle comme dans celle de 1791. Il sera réglé par les convenances, et la jurisprudence du conseil, qui est de multiplier les concessions en ne les accordant pas trop vastes, sera sûrement maintenue. »

De son côté, le comte Stanislas de Girardin, parlant au corps législatif, disait à propos des mines de Hainaut :

« Louis XIV, après avoir conquis cette province, y établit des intendans qui furent chargés d'observer les exploitations des mines de charbon. Dans leurs rapports, ils louent l'activité des ex-

ploitants, et ils attribuent la prospérité des exploitations à la division des charbonnages en plusieurs sociétés qui, émules les unes des autres, travaillaient de concert à atteindre le meilleur mode d'exploitation.

« Réunir ces compagnies en une seule serait nuire à l'intérêt public, puisque tout le charbon a été exploité; tandis qu'une compagnie unique abandonnerait les couches peu productives pour suivre exclusivement l'exploitation de celles qui le sont davantage. Mais un plus grand inconvénient serait cette que compagnie pût hausser à volonté le prix du charbon et faire peser tous les inconvénients du monopole sur les consommateurs, au nombre desquels les manufacturiers se présentent au premier rang. »

Ici, l'exemple est frappant et d'autant plus concluant qu'il ne s'agissait point d'un partage ordinaire de terrain houiller, mais d'une subdivision par couches sous la même superficie.

D'après l'article 7, les mines sont disponibles et transmissibles comme les propriétés ordinaires, et, suivant l'article 31, un individu ou une société peut posséder plusieurs concessions, mais c'est à la condition expresse que l'unité de chacune d'elles sera conservée, qu'elles continueront à être exploitées isolément; en un mot, qu'il existera entre elles, de fait, en vertu des mesures administratives, et malgré l'intérêt opposé de leur propriétaire, une concurrence sérieuse.

A cet égard, on peut invoquer à la fois la volonté suprême du législateur, l'intention des parties et les engagements formels des concessionnaires eux-mêmes. Que l'on consulte les demandes en concession, celles entre autres qui ont surgi à l'occasion de la subdivision récente des tenements trop vastes de Blanzay et de Montdragon, toutes se fondent sur la nécessité de multiplier les concessions dans le double but d'activer l'exploitation et de prévenir le monopole.

Ainsi, ce mode de transmission qui fait disparaître l'existence propre de chaque concession et les réunit à jamais d'une manière indissoluble, cette émission d'actions qui portent à la fois sur toutes les mines associées, sont contraires à l'esprit de la loi et au principe sur lequel reposent ces sortes de propriétés.

(La suite à un prochain numéro.)

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

Le suicide de M. Leu d'Ebersol est vigoureusement exploité par le parti jésuitique de la Suisse, qui veut absolument que la mort de M. Leu ait été le résultat d'un meurtre. On n'a pas retrouvé l'arme, on dit d'abord certaines correspondances, et les jésuites en profitent pour soutenir que l'assassin a emporté l'arme homicide. Mais la famille de M. Leu, ultra-catholique, a dû faire aussitôt disparaître tout ce qui pouvait prêter à l'idée d'un suicide.

Quoi qu'il en soit, cet événement sert de texte à nos journaux religieux, et quand on lit leurs déclamations furibondes, on comprend parfaitement la Saint-Barthélemy, qui semble presque alors dater d'hier.

La version de l'Ami de la Constitution de Berne ne dit rien qui ne confirme l'idée d'un suicide : « Au moment de l'autopsie, le pistolet se trouvait encore sur le lit. La femme de Leu a appelé d'abord sa sœur, et elles sont restées enfermées dans la chambre de Leu long-temps avant d'appeler les domestiques. La balle était sur le lit, aplatie. Il n'y avait point d'irritation à Lucerne, comme l'ont prétendu les amis des jésuites. »

Le passage suivant de la Nouvelle Gazette de Zurich semble démontrer pourtant que la réaction commence :

« Depuis hier soir 20, diverses arrestations ont été opérées par ordre de la police. M. Sturmfels, associé de la maison Favon, à Genève et Murten, a été mis en prison. Ce matin on lui a intimé l'ordre de partir. Un commis-voyageur d'Argovie a été arrêté à son arrivée et conduit en prison. M. Troller, de Soleure, propriétaire de l'hôtel de l'Aigle-d'Or, a reçu l'ordre de fermer son hôtel, et a été mis en prison. »

A ce qui précède nous ajouterons comme, appendice, ce qu'on

écrit des bords de l'Aar (Suisse), 16 juillet, à l'Observateur Rhénan :

« La décision prise en France contre les jésuites réagit déjà en Suisse. Des traites considérables sont déjà arrivées à Bâle, Zurich, Saint-Gall, Neuchâtel et Genève. Un grand nombre de jésuites se rendront à Lucerne, et beaucoup d'autres en Espagne et en Portugal. On sait qu'avant son départ de l'Espagne, l'ordre possédait une fortune de 175 millions de francs, qu'il a su conserver. »

« On assure que le gouvernement actuel d'Espagne ne se montre pas défavorable aux jésuites, et n'est peut-être pas éloigné de leur confier l'instruction publique en les soumettant à de certaines conditions. »

« On assure que Louis-Philippe, MM. Guizot et Rossi ont reconnu qu'il fallait se soumettre à l'institut des jésuites, et que l'on pourra, en les employant, atteindre le but le plus élevé. Cependant Charles X, MM. de Polignac et de La Bourdonnaye se sont trompés en croyant rendre leur puissance inébranlable par un recours à l'intervention du révérend père Roothan. »

— On écrit de Lucerne, à la date du 22 juillet :

« Il se vérifie de plus en plus que le bruit répandu par les ultramontains au sujet de la mort violente de M. Leu est complètement dénué de fondement, et provient d'une combinaison comme le parti jésuitique en sait faire, combinaison qui a été arrangée après la mort de Leu. Lucerne a aussi ses Rodin et ses pères d'Aigrigny. »

« Dans le premier moment, personne dans la maison Leu ne songea à autre chose que ce qui était évident, c'est-à-dire au suicide. Ce ne fut qu'au bout de plusieurs heures qu'on réunit les domestiques pour leur faire comprendre comment il fallait envisager l'affaire. »

« Des personnes bien informées disent savoir positivement que Leu passa des dernières heures à écrire son acte de dernière volonté. Sa femme était couchée dans la même chambre et fut réveillée par la détonation. Elle appela son mari qui fit entendre un soupir et expira. Le feu avait pris à la partie de sa chemise qui lui couvrait la poitrine. La porte et les fenêtres de la chambre étaient hermétiquement fermées. Les domestiques étant accourus au bruit du coup de feu, M^{me} Leu leur ouvrit, et c'est alors qu'on s'assura que la mort était le résultat du suicide, car le pistolet qui avait servi à donner la mort était à côté du cadavre. »

« Comme nous l'avons déjà dit, aucun des dix-sept domestiques n'a entendu le moindre bruit, et les deux chiens de garde, dont la vigilance n'avait jamais été en défaut, n'ont fait entendre aucun aboiement. »

« L'embaras du parti ultramontain redouble de plus en plus en face des faits dont la connaissance n'a pu être dérobée au public et qui attestent de sa part le machiavélisme le plus raffiné. C'était une expérience qu'il s'était réservé de faire à la Suisse libérale. »

Lundi, le petit conseil de Lucerne a donné carrière à ses haines politiques, en décidant que les Argoviens qui mettraient le pied sur le territoire lucernois seraient mis en arrestation. Cet arrêté avait déjà reçu un commencement d'exécution dimanche soir par l'arrestation violente d'un négociant de Zoffingue qui entra en ville par la porte de Bâle. La nuit dernière, à deux heures, l'hôtel du Cheval-Blanc a été cerné par huit gendarmes, qui ont mis la main sur M. Sturmfels, commis-voyageur, de Morat, étranger à toute manifestation politique. La ville de Lucerne est dans la plus grande consternation, les libéraux s'attendent à être victimes d'actes de violence. »

« Ce matin, 117 Lucernois, appartenant aux corps-francs, ont été condamnés à dix mois de détention. Quatre compagnies ont été appelées en ville pour renforcer la garnison, et on leur a distribué des cartouches à balles. »

L'aubergiste de l'Aigle-d'Or a subi le même sort que Bussmann : il a dû fermer son hôtel et a été conduit en prison. »

« Les étrangers qui sont en séjour à Lucerne se hâtent de quitter la ville. »

LUCERNE, 11 juillet. — Les deux pères jésuites qui sont arrivés, en traversant le canton de Berne, étaient déguisés; l'un d'eux avait des moustaches postiches.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Après l'arrestation de Georges et ses déclarations, le complot était avéré, le premier consul justifié; on ne pouvait plus répéter, comme on le faisait depuis un mois, que la police inventait les conspirations qu'elle prétendait découvrir; on n'avait plus qu'à baisser les yeux, si on était du parti royaliste, en voyant un prince français promettre de se rendre en France avec une bande de chouans pour livrer une soi-disant bataille sur une grande route. Il restait, à la vérité, l'excuse de dire qu'il n'y serait pas venu. C'est possible, même probable; mais mieux aurait valu tenir parole que de promettre en vain aux malheureux qui risquaient leur tête sur de telles assurances. Au surplus, ce n'était pas seulement Georges qui annonçait un prince; les amis de M. le comte d'Artois, MM. de Rivière et de Polignac tenaient le même langage. Ils confessaient la partie la plus importante du projet. Ils repoussaient loin d'eux l'idée d'avoir participé à un projet d'assassinat; mais ils avouaient être venus en France pour quelque chose qu'ils ne définissaient pas, pour une espèce de mouvement à la tête duquel devait figurer un prince français. Ils n'avaient fait que le devancer pour s'assurer de leurs propres yeux s'il était utile et convenable qu'il arrivât (1). Comme Georges, ces

je n'y suis point resté quinze jours en totalité.

D. Où avez-vous logé? — R. Je ne veux pas le dire...

D. Quel est le motif qui vous a amené à Paris? — R. J'y suis venu dans l'intention d'attaquer le premier consul.

D. Quels étaient vos moyens d'attaque? — R. L'attaque devait être de vive force.

D. Où comptiez-vous trouver cette force-là? — R. Dans toute la France.

D. Il y a donc dans toute la France une force organisée à votre disposition et à celle de vos complices? — R. Ce n'est pas ce qu'on doit entendre par la force dont j'ai parlé ci-dessus.

D. Que faut-il donc entendre par la force dont vous parlez? — R. Une réunion de force à Paris. Cette réunion n'est pas encore organisée; elle l'eût été aussitôt que l'attaque aurait été définitivement résolue.

D. Quel était donc votre projet et celui des conjurés? — R. De mettre un Bourbon à la place du premier consul.

D. Quel était le Bourbon désigné? — R. Charles-Xavier-Stanislas, ci-devant Monsieur, reconnu par nous pour Louis XVIII.

D. Quel rôle deviez-vous jouer lors de l'attaque? — R. Celui qu'un des ci-devant princes français, qui devait se trouver à Paris, m'aurait assigné.

D. Le plan a donc été conçu et devait donc être exécuté d'accord avec les ci-devant princes français? — R. Oui, citoyen juge.

D. Vous avez donc conféré avec ces ci-devant princes en Angleterre? — R. Oui, citoyen.

D. Qui devait fournir les fonds et les armes? — R. J'avais depuis long-temps les fonds à ma disposition; je n'avais pas encore les armes...

(1) Extrait du premier interrogatoire de M. de Rivière par le conseiller d'état Réal, le 16 ventôse (7 mars). — Tome II, page 259.

Demande. Depuis quel temps êtes-vous à Paris? — Réponse. Il y a environ un mois.

D. Par quelle voie êtes-vous venu de Londres en France? — R. Par la côte de Normandie, sur un bâtiment anglais, capitaine Wright, à ce que je crois.

D. Combien y avait-il de passagers, et quels étaient les passagers? — R. Je ne sais pas.

D. Vous savez que l'ex-général Pichegru et Lajolais faisaient partie de ces passagers, ainsi que M. Jules de Polignac? — R. Cela ne me regardant pas, je l'ignore.

D. Arrivé sur la côte où vous êtes débarqué, par quelle voie vous êtes-

messieurs cherchaient à s'excuser d'être trouvés en si mauvaise compagnie, en répétant qu'un prince français devait être avec eux. Ce prince n'étant

vous rendu à Paris? — R. Tantôt à pied, tantôt à cheval, par la route de Rouen, que j'ai été gagner...

D. Quels sont les motifs de votre voyage et de votre séjour en cette ville? — R. De m'assurer de l'état des choses et de la situation politique et intérieure, afin d'en faire part aux princes, qui auraient jugé, d'après mes observations, s'il était de leur intérêt de venir en France ou de rester en Angleterre. Je dois dire cependant que je n'avais point de mission particulière d'eux dans le moment; mais les ayant souvent servis avec zèle...

D. Quel a été le résultat des observations que vous avez faites sur la situation politique, sur le gouvernement et sur l'opinion? Qu'auriez-vous marqué aux princes à ce sujet, si vous aviez pu leur écrire et vous rendre auprès d'eux? — R. En général, j'ai cru voir en France beaucoup d'égoïsme, d'apathie, et un grand désir de conserver la tranquillité.

Extrait du 2^e interrogatoire de M. Armand de Polignac, 22 ventôse (13 mars). — Tome II, page 259.

Je suis débarqué sur les côtes de Normandie; après plusieurs séjours, j'ai logé près l'île-Adam, dans un endroit où se trouvait Georges, aussi connu sous le nom de Lorraine.

Nous sommes venus à Paris ensemble et avec quelques officiers à sa disposition.

Lorsque je suis parti cette dernière fois de Londres, je savais quels étaient les projets du comte d'Artois; je lui étais trop attaché pour ne pas l'accompagner.

Son plan était d'arriver en France, de faire proposer au premier consul d'abandonner les rênes du gouvernement, afin qu'il pût en saisir son frère.

Si le premier consul eût rejeté cette proposition, le comte était décidé à engager une attaque de vive force pour tâcher de reconquérir les droits qu'il regardait comme appartenant à sa famille.

Je n'ignorais pas qu'il n'était pas encore prêt à tenter la descente lorsque je suis parti; si je l'ai devancé, c'est par désir de voir, comme je l'ai dit, mes parents, ma femme et mes amis.

Lorsqu'il fut question d'un second embarquement, le comte d'Artois me fit entendre qu'en raison de la confiance qu'il avait en moi et du zèle que j'avais toujours témoigné, il désirait que j'en fisse partie; c'est ce qui me déterminait à passer sur le premier bâtiment.

Je dois vous observer qu'au moment de mon départ j'ai hautement déclaré que si tous ces moyens n'avaient pas le cachet de la loyauté, je me retirerais et repasserais en Russie...

D. Est-il à votre connaissance que le général Moreau voyait Pichegru et Georges Cadoudal? — R. J'ai su qu'il y avait eu une conférence très sérieuse à Chaillot, maison n° 6, où logeait Georges Cadoudal, entre ledit Cadoudal, le général Moreau et Pichegru, ex-général.

On m'a assuré que Georges Cadoudal, après différentes ouvertures et explications, avait dit au général Moreau : « Si vous voulez, je vous laisserai avec Pichegru, et alors vous finirez peut-être par vous entendre; » qu'enfin le résultat n'avait laissé que des incertitudes désagréables, attendu que Georges Cadoudal et Pichegru paraissaient bien fidèles à la cause du prince; mais que Moreau restait incertain et faisait soupçonner des idées d'intérêts particuliers. J'ai su depuis qu'il y avait eu d'autres conférences entre le général Moreau et l'ex-général Pichegru.

Extrait de l'interrogatoire subi par M. Jules de Polignac devant le

pas venu, ne se proposant plus de venir, ils étaient assurés de ne pas le mettre en péril, car il était couvert par toute la largeur de la Manche. Les imprudents ne se doutaient pas qu'il y en avait d'autres moins bien abrités, et qui paieraient peut-être de leur sang les projets conçus et préparés à Londres.

Plût au ciel que le premier consul se fût contenté de ce qu'il avait sous la main pour confondre ses ennemis! Il avait le moyen de les faire trembler en leur infligeant les peines contenues dans nos codes; il pouvait, de plus, les couvrir de confusion, car les preuves obtenues étaient accablantes. C'était plus qu'il n'en fallait à sa sûreté et à son honneur. Mais, comme nous l'avons déjà dit, indulgent alors pour les révolutionnaires, il était indigné contre les royalistes, révolté de leur ingratitude, et résolu à leur faire sentir le poids de sa puissance. Il y avait dans son cœur, outre la vengeance, un autre sentiment : c'était une sorte d'orgueil. Il disait tout haut, à tout venant, qu'un Bourbon pour lui n'était pas plus que Moreau ou Pichegru, et même moins; que ces princes, se croyant inviolables, compromettaient à leur gré une foule de malheureux de tout rang, et puis se mettaient à l'abri derrière la mer; qu'ils avaient tort de tant compter sur cet asile; qu'il finirait bien par en prendre un, et que celui-là il le ferait fusiller comme un coupable ordinaire; qu'il fallait qu'on sût enfin à qui on avait affaire en s'attaquant à lui; qu'il n'avait pas plus peur de verser le sang d'un Bourbon que le sang du dernier des chouans; qu'il apprendrait bientôt au monde que les partis étaient tous égaux à ses yeux; que ceux qui attireraient sur leur tête sa main redoutable en sentiraient le poids, quels qu'ils fussent, et qu'après avoir été le plus clément des hommes, on verrait qu'il pouvait devenir le plus terrible.

Personne n'osait le contredire : le consul Lebrun se taisait; le consul Cambacérés se taisait aussi, en laissant voir pourtant cette désapprobation silencieuse qui était sa résistance à certains actes du premier consul. M. Fouché, qui voulait se remettre en faveur, et qui, porté en général à l'indulgence, désirait néanmoins brouiller le gouvernement avec les royalistes, approuvait fort la nécessité d'un exemple. M. de Talleyrand, qui certes n'était pas cruel, mais qui ne savait jamais contredire le pouvoir, à moins qu'il n'en fût devenu l'ennemi, et qui avait à un degré funeste le goût de lui plaire quand il l'aimait, M. de Talleyrand disait aussi avec M. Fouché qu'on avait trop fait pour les royalistes, qu'à force de les bien traiter, on était allé jusqu'à donner aux hommes de la révolution des doutes fâcheux, et qu'il fallait punir enfin, punir sévèrement et sans exception.

Sauf le consul Cambacérés, tout le monde flattait cette colère qui, dans le moment, n'avait pas besoin d'être flattée pour devenir redoutable, peut-être cruelle.

conseiller d'état Réal, le 16 ventôse (7 mars), et cité dans l'acte d'accusation. — Tome I, page 61.

Interpellé...

A répondu que lui paraissant, ainsi qu'à son frère, que ce qu'on voulait faire n'était pas aussi noble qu'ils devaient naturellement l'espérer, ils avaient parlé de se retirer en Hollande.

Invité à expliquer le motif de ses craintes...

A répondu qu'il soupçonnait qu'au lieu de remplir une mission quelconque relative à un changement de gouvernement, il était question d'agir contre un seul individu, et que c'était le premier consul que le parti de Georges se proposait d'attaquer.

Le 25 juillet, on a trouvé sur le quai du Rhône trois livres d'ouvriers qui ont été déposés chez M. le commissaire de police Lefebvre, rue Stella, n. 3, où on pourra s'adresser pour les réclamer.

M. Can fils, entraîné par jalousie de métier, insuccès ou incapacité, cherche depuis quelques jours assez maladroitement à jeter la défaveur sur le crown de Guinand, et à sortir ainsi de l'oubli et de l'obscurité.

Nous devons une réponse pure et nette, et pour dernière réplique, à une seconde et sottise diatribe signée par un nommé Can fils. Pour la vue, le crown de M. Guinand est supérieur en propriétés à tout autre verre, même au flint et au cristal de roche. 1° Il ne rend point les rayons trop réfringents (qui fatiguent promptement la vue); 2° il n'irrite pas les contours des objets (qui fait augmenter la sensibilité de la rétine); 3° il est très dur et ne se raie pas si facilement qu'un verre ordinaire (qui fait qu'il reste presque toujours intact); 4° il ne prend pas l'humidité comme tout autre verre qu'on a besoin d'essuyer à chaque instant (ce qui altère sa transparence); 5° il est exempt de stries et de bulles (ce qui permet aux rayons de suivre leur marche sans prendre une fausse direction nuisible à

la vision); 5° il adoucit la lumière sans l'absorber et sans dilater la prunelle outre mesure. Enfin, le verre crown de M. Guinand réunit tous les avantages qu'un verre doit posséder pour la conservation d'un de nos plus précieux organes. M. Charles Chevalier, l'un de nos plus célèbres opticiens de la capitale, dit dans son *Manuel des presbytes et des myopes*, 1841: « Au lieu de faire usage de glace ou de verre en feuilles, il serait possible d'en façonner de meilleurs en fondant des disques de crown-glass, semblables à ceux que nous employons pour les objectifs de nos grandes lunettes astronomiques et des microscopes, et on obtiendrait ainsi une matière plus pure et plus régulière. »

Nous déclarons donc :

Que nous sommes les seuls possesseurs, pour la province, de la matière de Guinand, verre crown, disques fondus exprès pour notre maison, et non de ce verre que chaque opticien a en sa possession pour servir pour longue-vue;

Que M. Can fils n'a jamais dépensé 40 f. pour un kilogramme de verre à lunettes (matière brute), car la matière qu'il vend est, comme il le dit lui-même, un verre ordinaire, ne coûtant que 1 franc la livre et ne peut avoir aucune de ces qualités sus-mentionnées que le verre crown de Guinand seul possède.

Pour que chacun puisse examiner notre verre et reconnaître sa supériorité, nous prolongeons notre séjour à Lyon de quelques jours, hôtel du Parc, de huit heures du matin à six heures du soir, quoique nous fussions bien décidés à partir hier pour Grenoble.

Le grand nombre de personnes livrées à des travaux assidus que nous avons eu l'honneur de servir à Lyon apprécieront l'action bienfaisante de l'emploi bien dirigé du crown de Guinand appliqué par nous sur toutes sortes d'affections de la vue.

Il ne reste plus qu'à savoir qui est-ce qui est le plus compétent, ou du jury de l'exposition des produits de l'industrie française, du jury de l'Académie royale des Sciences et de M. Charles Chevalier, opticien, ou de M. CAN FILS.

BLOCH père et fils, Opticiens de l'Académie de Strasbourg, hôtel du Parc, à Lyon.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrôlements, il n'y a rien de plus efficace, et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend toujours par boîtes de 65 c. et de 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 46, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 56; Mâcon, FOURCIER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROZIER, Grande-Rue, 1.

Etude de M. Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, n. 5.

LE SAMEDI NEUF AOUT 1845, A MIDI, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

VENTE VOLONTAIRE, définitive et sans remise,

D'UNE MAISON DE CAMPAGNE AVEC DOMAINE RURAL,

Situés à Dardilly, lieu du Jubin.

La mise à prix est de 35,000 fr.

Ce domaine est de la contenance superficielle de 11 hectares 3 ares 20 centiares en bâtiments, cour, salle d'ombrage, jardin, pré, terre et vigne.

Dans la vente seront compris le cheptel, les foins et pailles, pressoir, cuvier, vases vinaïres et tous les immeubles par destination.

Pour les renseignements, s'adresser audit M^e Mital, avoué poursuivant, ou à M^e Galliot, avoué assistant, quai de Bondy, n. 162. (5762)

Etude de M^e Boiron, notaire aux Brotteaux, cours Bourbon, n. 2, angle de la place Louis XVI.

AVIS.

On offre à placer par hypothèque divers capitaux par sommes de 2,000, 5,000, 10,000, 15,000, 20,000 fr. et au-dessus.

S'adresser audit M^e Boiron, notaire. (9307)

A vendre pour cessation de commerce.

UN FONDS DE CAFÉ

BIEN ACHALANDÉ, Situé grande rue de Vaise, 31. S'y adresser. (3043)

A CÉDER.

Le fonds et la clientèle d'un commerce très-honorable et d'un bénéfice annuel de 5 à 6,000 fr.

S'adresser à M. Xavier, poste restante, à Châlon-sur-Saône. (2997)

AVIS.

MM. les actionnaires de la Société anonyme d'éclairage par le gaz pour la ville de Lyon sont prévenus que les quatre-vingt-dix obligations sorties par le tirage de l'assemblée générale du 25 juillet, portant les numéros suivants, seront remboursées dans ses bureaux, quai Saint-Antoine, 36, le 31 décembre prochain :

25, 26, 33, 36, 58, 77, 80, 85, 90, 108, 111, 140, 141, 152, 153, 196, 220, 242, 255, 271, 284, 320, 328, 343, 345, 350, 365, 401, 413, 444, 472, 477, 484, 507, 516, 517, 521, 524, 577, 593, 640, 656, 683, 690, 692, 703, 712, 745, 750, 757, 770, 783, 785, 786, 815, 821, 832, 860, 867, 870, 878, 920, 943, 950, 964, 984, 987, 1018, 1023, 1044, 1048, 1052, 1089, 1105, 1127, 1132, 1146, 1147, 1158, 1159, 1169, 1186, 1196, 1207, 1241, 1245, 1250, 1251, 1279, 1294. (7746)

AVIS.

L'ancien dépôt général du Café de glands doux d'Espagne, approuvé par la Société de médecine de Lyon, est chez M. Ausaney, successeur de Buzenet et Barret, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 3, au haut de l'escalier, sur la place des Capucins, à Lyon.

Le sieur Ausaney traite les maladies herniaires par le procédé de M. Beaumont. (3050)

AVIS.

MM. les actionnaires des Fonderies et Forges de l'Orme, près Saint-Chamond (Loire) sont prévenus qu'aux termes de l'article 7 des statuts de la Société, une assemblée générale aura lieu mardi, à midi très-précis, dans les bureaux de la Compagnie, rue Saint-Hélène, n° 41, à l'effet de nommer un comité de surveillance et d'entendre le rapport du gérant sur la prise de possession des établissements au nom de la Société. (3051)

MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8275)
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

DE 1789 A 1845,

PAR M. CABET.

Cinq volumes in-8°, avec 40 gravures, 27 fr.; sans gravures, 22 fr.; ou en 40 livraisons à 55 centimes. 20 livraisons ont paru.

VOYAGE EN ICARIE.

Troisième édition. — Prix : 3 fr.

A Lyon, chez le correspondant du *Populaire*, M. Faucon, tailleur, rue de la Grenette, lequel on trouve tous les écrits du même auteur. (2924)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Triballe-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (8905)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARON, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à BOURG, chez M. Bichel; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigollet; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8570)

DORURE et ARGENTURE

Par les procédés de MM. de Ruolz.

DÉSIR ET ARQUICHE.

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Magasin, place des Terreaux, Palais-des-Arts, 19.

Fabrique, rue Tramassac, 22.

Couverts en pakfong chargés à 60 grammes d'argent; services de table ayant le poids, le son et la forme de l'argent, et réunissant en tous points les mêmes conditions sans en avoir les inconvénients, tels que capital mort ou chances de vol.

Lustres, lampes et candélabres en bronze pour églises ou appartements; services de limonadier et restaurateur.

Réparations de vieux bronzes et vieux plaqués.

Le tout à prix fixe et garanti par le poinçon de la balance, comme la maison Christoffe et C^e de Paris.

NOTA. — Ne pas confondre les produits de ces deux fabriques avec ceux vendus chez différents marchands qui, quoique ayant la même apparence, ne sont chargés qu'à 5 ou 10 grammes d'argent par douzaine de couverts, et se détériorent après quelques mois de service. (7854)

SIROP D'ÉCORCE D'ORANGES,

TONIQUE ANTI-NERVEUX,

De J.P. LAROZE, pharmacien à Paris.

Les expériences de M. le baron LECLERE, docteur en médecine de la Faculté de Paris, prouvent son efficacité dans l'absence d'appétit, mauvaise digestion, convalescences traînantes, langueur, dépérissement, constipation, débilitation organique, gastralgie, gastrite aiguë ou chronique. — Prix: 5 f. le flacon avec la notice sur son application.

Dépôts, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13; Michel, pharmacien, à Tarare, et dans les autres pharmacies et les maisons de droguerie. (4803-7460)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

La Compagnie Lyonnaise du Balayage a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux sont transférés quai Bon-Rencontre, n. 63. Elle renouvelle en même temps ses offres de service pour le balayage des maisons, etc., à prime d'argent payable de six en six mois, après, ou en échange contre le produit des fosses d'aisance dont elle fait opérer le curage au moyen d'une pompe réunissant tous les avantages désirables: absence d'odeur et célérité dans le travail.

Le directeur, PICARD.

BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Le sieur Picard a l'honneur d'informer MM. les architectes, propriétaires et entrepreneurs qu'il a construit un modèle de souche de cheminée en plotet verni et sa lèze en fonte, qui dure à l'infini sans détérioration ni dégradation occasionnée par le ramonage. Il est placé dans ses hangars, rue de Jarente, 6.

Le sieur Picard invite MM. les amateurs à aller le voir. Il leur distribuera des prospectus. (2888)

AVIS.

On demande des jeunes gens à appointements fixes pour faire la place dans Lyon et les villes environnantes.

S'adresser, de 10 heures à 2 heures, au Bureau des Publications historiques, place Neuve-des-Carmes, 14, à l'entresol. (3028)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un sirop qui a le plus grand avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

MÉDAILLE D'HONNEUR

De l'Académie de l'Industrie.

BANDAGE HERNIAIRE à pelote mécanique,

SANS SOUS-CUISSÉS.

Approuvé par la Société de médecine de Lyon et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, Golay père et fils, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, n. 11. (3007)

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT,

sans garantie du gouvernement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

bandages herniaires SANS SOUS-CUISSÉS

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (5042)

Etablissement, rue de la Préfecture, 1, à Lyon.

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie FAURE; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port. (8191)

CORS AUX PIEDS.

Le TAFFETAS GOMMÉ de PAUL GAGR est le seul qui en détruit la racine en quelques jours sans douleur, ainsi que les oignons et durillons. — Dépôts à Lyon, chez MM. Lardet, Vernet et André, pharmaciens. (7435-4004)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30. (9116)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix la boîte de de 150 grammes est de 1 fr. 25 c.

SIROP PHLEGTÉRIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, les toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (9826)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSIS FILS, Rue Poulaiterie, 19.